



Conseil d'administration Séance du 21 juin 2010

Présents :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,*
M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE,*
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*
Mme Claire GAUZENTE, *Professeur des Universités,*
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités,*
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités,*
M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences, Directeur des Etudes,*
Mme Audrey LEBOIS, *Maître de Conférences,*
Mme Dominique MALIESKY, *Maître de Conférences, Directrices des Relations Internationales,*
Monsieur Jean-François POLO, *Maître de Conférences,*
Mme Catherine VAN DER REST, *Professeure agrégée,*
Mlle Agathe DUHAMEL, *élève de l'IEP,*
M. Bertrand FREZEL, *élève de l'IEP,*
Mlle Hsiuo-Anne LE BOT, *élève de l'IEP,*
Mlle Morgan LESCOET, *élève de l'IEP,*
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

Représentés :

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VÉOLIA EAU*
M. Marcel ROGEMONT représentant Jean Louis TOURENNE, *Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine,*
Mme M.-Pierre ROUGER représentant Jean-Yves Le DRIAN, *Président du Conseil Régional de Bretagne,*
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*
M. Mathieu COCQ, *élève de l'IEP,*
M. Maxence HUGUENOT, *élève de l'IEP,*
M. Adrien OGER, *élève de l'IEP,*

▪ Excusés

M. Guy CATHELIN, *Président de l'Université de Rennes I*
M. François VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique,*
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*
M. Alessandro TENTARELLI, *élève de l'IEP,*

▪ Assistaient à ce Conseil

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP,*
M. GATTEPAILLE, *Secrétaire général adjoint de l'IEP,*
Mme Marie-Christine FONTAINE, *Gestionnaire de l'IEP*

M. MORABITO ouvre la séance à 16H40 et précise la distribution des procurations :

REPRÉSENTÉS	REPRÉSENTANTS
M. CASANOVA	M. MORABITO
M. BOUCAULT	M. MORABITO
M. VICTORIA	M. DIAZ
M. ROGEMONT	M. HONORE
Mme ROUGER	M. DIAZ
M. CHABLE	Melle LE BOT
M. COCQ	M. FREZEL
M. HUGUENOT	Melle DUHAMEL
M. OGER	Melle DUHAMEL

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 31 MAI 2010

M. MORABITO demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 31 mai 2010.

M. NEVEU indique qu'il convient d'écrire, page 5, « *M. NEVEU pense qu'il y a une logique à faire sortir ...* » au lieu de « *... de faire sortir..* ».

II - INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. LE FLOCH note que la réunion avait été initialement programmée à 16H30, afin de prendre en compte la discussion et le vote sur le schéma immobilier de l'établissement. Cependant, les rapports concernant les différents audits nécessaires à l'élaboration de ce plan n'ayant été remis qu'il y a 15 jours, il n'a pas été possible de le préparer. Le Ministère indique par ailleurs qu'il est possible de repousser le vote à la fin de l'année civile.

En ce qui concerne la Fondation, M. LE FLOCH rappelle que les administrateurs auraient dû retrouver le texte, qui n'avait pas été voté lors du dernier Conseil. Mais, lors d'une rencontre à Paris, les six IEP ont évoqué les problèmes soulevés lors de ce conseil : il n'est pas nécessaire de voter une convention de commande. Au précédent conseil, M. LE FLOCH rappelle avoir évoqué un engagement sur deux années de 30 000 €, l'engagement serait cependant plus élevé, 50 000 € sur trois ans.

Il y a des partenariats en cours de discussion, en particulier avec la Hamburg Media Scholl, il a été convenu de mettre en place un partenariat dans le management des médias, pour permettre de faire travailler en commun un groupe d'étudiants franco-allemands. M. LE FLOCH indique par ailleurs que les IEP jouissent en Allemagne d'une bonne reconnaissance.

Sur le concours d'entrée en première année, M. LE FLOCH indique qu'il y a, à Rennes, 1 995 étudiants d'inscrits et que sur l'ensemble des établissements, le nombre d'inscrits franchit la barre des 10 000. Il signale par ailleurs qu'il y a 20 étudiants à Rennes qui, sur le site de Rennes, passeront l'Italien.

M. LE FLOCH précise que plusieurs documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances ont été transmis, à l'exception des règlements d'examen 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} années qui peuvent être votés dans le mois qui suit la rentrée. Il souligne par ailleurs qu'il n'y a aucune remise en cause du grade ECOFI, qui sera présenté lors du prochain Conseil.

M. RICHARD souligne que, lors du dernier conseil, il y a eu un débat sur l'Italien et il pense qu'il faut faire tout ce qui est possible pour maintenir cette langue.

M. MORABITO note que le Conseil était conscient de ce problème, l'idée étant d'avoir un seuil d'étudiants avec la possibilité de mutualiser.

PEDAGOGIE

III- VOTE SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2010-2011

M. DIAZ indique qu'il n'y a pas de grands changements par rapport à l'année passée.

M. LE FLOCH signale que des discussions sont en cours avec l'EHESP pour intégrer dans les modalités de contrôle des connaissances du Master 2 PPASP, une période de stage qui ne donnait lieu à aucun crédit ECTS. Une nouvelle mouture sera donc présentée.

M. LE BART se fait l'écho d'une inquiétude sur la disparition totale du master MOUI, en indiquant ne pas avoir le souvenir d'avoir pris la décision soit en conseil d'administration, soit en réunion pédagogique, de le mettre sur la touche. C'est un master adossé au département de sociologie de Rennes 2 et au CRAPE, qui en 2009-2010 a pu accueillir trois étudiants de l'IEP. Il y a toujours eu des questions de la part des étudiants sur l'intérêt de ce master, de ses débouchés. Il y a un lien étroit avec l'Ecole d'Architecture de Rennes et un réseau toujours fort avec les sociétés locales. C'est également un master professionnalisant. L'ancienne équipe de direction avait envisagé un rapprochement avec l'IEP, permettant la mutualisation d'un cours de Finances publiques locales avec un master de l'IEP, ainsi que la mutualisation d'un voyage d'études. Il était resté sur l'idée que la convention était à refaire et sur l'objectif d'un rapprochement. Il se dit surpris de constater que ce master n'existe plus mais qu'il a été présenté dans l'offre de master.

M. NEVEU souligne que l'un des défis à relever pour l'ancienne équipe fut l'extrême faiblesse de l'offre en master 2. Il estime que tout ce qui a été dit par Christian Le Bart est pertinent. La coopération ne coûte pas chère, l'établissement cotise 10 ou 20 heures. C'est un dossier qui permet de faire vivre la coopération avec Rennes 2. L'offre de master étant selon M. Neveu insuffisante, il convient de ne pas diminuer l'offre.

M. LE FLOCH remarque que la qualité de la formation n'est pas en cause. Il y a simplement le fait qu'en l'état, il n'y a pas eu de nouveau texte. Le point qui posait problème concernait le versement par l'IEP de subvention à une association non IEP. S'il n'y a pas de cohabilitation au sens strict, il ne voit pas comment l'IEP pourrait voter un règlement d'examen. Il faut une convention, cadrant l'ensemble, qui sera adoptée en Conseil. Si une nouvelle proposition est faite pour le mois de septembre, un texte pourrait être proposé aux administrateurs.

M. DIAZ rappelle que le partenariat n'a pas été remis en cause.

M. NEVEU note que si MOUI reste dans le périmètre, c'est l'essentiel.

M. MORABITO propose de voter sur la liste adressée aux administrateurs, sauf PPASP, et d'acter le fait que nous inscrirons à l'ordre du jour du prochain Conseil la question de MOUI.

↳ *Les propositions sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention.*

IV - VOTE SUR LES REGLEMENTS CEP - AEP

Mme MALIESKY précise qu'il a été décidé d'assortir l'obligation d'assiduité d'une sanction, l'étudiant perd un point pour une absence non justifiée.

M. MORABITO considère que sur le principe, c'est une bonne chose.

Mme MALIESKY indique que les enseignants voient les effectifs fondre, les étudiants parvenant à obtenir les cours de l'année précédente.

M. MORABITO demande si les étudiants locaux sont soumis à la même règle.

Mme MALIESKY indique que sont concernés par cette règle les étudiants qui assistent aux conférences de méthode.

M. BONSART s'étonne de cette baisse au fil des cours. Si des mesures sont prises, il faut toutefois comprendre les raisons explicatives de cette baisse.

Mme MALIESKY explique que les effectifs s'effritent année après année. Elle note ne pas être sûre que les étudiants travaillent le cours assidûment, mais nombre d'universités étrangères ont cette pratique.

M. NEVEU souligne que certains étudiants étrangers ont un niveau en Français calamiteux.

M. RICHARD remarque que les absences d'étudiants étrangers sont diverses selon les cours, les moments de l'année et selon les nationalités. C'est souvent une fuite en avant pour des étudiants qui ont du mal en Français et préfèrent travailler sur le papier. Le problème consistera à faire comprendre aux enseignants qu'ils vont devoir vérifier les présences.

M. LE BART note son accord avec la proposition, il se heurte au problème d'avoir à l'oral des étudiants que l'on n'a jamais vu en cours. L'enseignant se sent obligé de donner une note minimale.

Mme MALIESKY rappelle qu'il n'y a pas de 2^{ème} session pour ces étudiants.

M. LE FLOCH considère qu'on ne règlera pas le problème de fond, et il faut faire vivre les conventions bilatérales. Une solution plus radicale aurait consisté à interdire aux étudiants de passer l'examen final.

Mme VAN DER REST souhaite que soit précisé qu'il s'agit d'étudiants « étrangers », dans la dernière phrase.

M. JAUME constate que l'essentiel du problème consiste dans la langue et se demande qu'il ne conviendrait pas de les pré-requis ?

M. POLO rappelle qu'il y a les cours de Français langue étrangère et Mme MALIESKY que l'établissement ne peut pas se permettre de perdre des conventions.

M. MORABITO signale que l'étudiant doit pourtant se douter qu'il va se heurter à des cours en Français.

M. POLO remarque que les étudiants qui vont en Tchéquie ou en Finlande peuvent suivre des cours en Anglais.

M. NEVEU souligne que pour certaines zones, en particulier les USA et l'Asie, l'établissement n'accueillera des étudiants que dans la mesure où il aura des cours en Anglais.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

V- VOTE SUR LE REGLEMENT DE « BACHELOR IN PUBLIC ADMINISTRATION » DE L'IEP DE RENNES.

M. LE FLOCH précise que les documents qui figurent dans le dossier concernent des parcours qui existaient dans le passé. Le premier parcours prenait la forme du BBA, une diplomation au niveau L3. Cette diplomation correspondait à une attente en terme de mobilité. Des demandes ont été formulées au niveau des deux autres sections, certains étudiants se retrouvant en 5^{ème} année sans toutefois avoir la possibilité de se présenter à certains concours administratifs, ceux-ci réclamant la possibilité d'un diplôme spécifique. Il y a également une demande de la part des étudiants de la section Politique et Société, par exemple en vue de faire un stage à la Commission européenne dans le parcours Politiques européennes. Des étudiants qui ont une licence 3 sont acceptés, alors que les étudiants de l'IEP se voient interdire un tel stage.

M. DIAZ précise qu'il convient de modifier la durée du stage, le stage d'apprentissage pour 24 semaines minimum, le stage obligatoire pour 6 semaines minimum.

Il convient également d'indiquer sur chaque règlement la date d'application, en l'espèce 2010-2011.

Dans l'article 5, il convient d'introduire un amendement proposant ce dispositif aux étudiants qui sont entrés en 1^{ère} ou en 2^{ème} année.

Mme VAN DER REST précise que le jury est souverain, il peut refuser l'équivalence. Elle s'interroge sur la validation de l'article 3 : « *L'étudiant doit valider les enseignements suivants...* », et sur les conséquences si l'étudiant n'obtenait pas la moyenne dans un enseignement particulier.

Il convient plutôt de valider le parcours au lieu de valider enseignement par enseignement.

M. RICHARD note que pour valider le BSPS et le BPA, il faut avoir validé tous les cours, sauf pour le BBA. Il y a donc deux réglementations d'un côté et une de l'autre.

M. DIAZ précise qu'il lui semblait que c'était dans la logique de chaque section.

Mme LEBOS souligne, à propos du BPA, qu'il y a eu un travail au choix des cours, en gardant la pluridisciplinarité et en inscrivant les cours de service public pour coller à la logique de la section, en ayant le choix entre Droit des obligations et Droit international public.

Melle DUHAMEL demande si les étudiants seront obligés de prendre l'un de ces deux cours.

Melle LESCOET remarque que l'on retrouve également ces deux cours dans le règlement BSPS.

M. MORABITO note que la discussion se fait sur les trois Bachelors, et qu'il est nécessaire de faire des votes séparés. Il demande si, sur le *Bachelor in public administration* (BPA), il y a de nouvelles interventions.

M. DIAZ demande si les étudiants inscrits en 5^{ème} année peuvent bénéficier de ce Bachelor.

M. MORABITO souligne qu'il lui paraît difficile de le délivrer de façon rétroactive.

M. HONORÉ rappelle que le BBA avait été délivré aux étudiants de 4^{ème} année.

M. MORABITO propose d'ajouter dans l'article 5 une disposition selon laquelle le diplôme est proposé aux étudiants arrivés en 1^{ère} ou 2^{ème} année, et qu'à titre exceptionnel, il est possible de délivrer ce diplôme aux étudiants 2009-2010 inscrits en 5^{ème} année. Ces dispositions dérogatoires peuvent s'appliquer sur l'année 2009-2010 et 2010-2011. Il convient cependant d'éviter les règlements à la carte, les étudiants qui font leur stage à l'issue de la 4^{ème} année seront exclus du dispositif.

M. DIAZ résume en indiquant qu'il convient de modifier la durée des stages, de mettre les titres exacts en Anglais et de prévoir des dispositions dérogatoires pour 2009-2010 et 2010-2011.

M. MORABITO met la proposition de BPA au vote, compte tenu des différentes remarques.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

M. MORABITO demande s'il y a des interventions concernant le *Bachelor in Business Administration* (BBA).

M. RICHARD regrette qu'on ne fasse pas l'historique de ce BBA.

M. MORABITO met la proposition au vote, compte tenu des modifications de l'article 5 et des modifications de la durée du stage.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

M. MORABITO demande s'il y a des interventions concernant le *Bachelor in Social and Political Studies* (BSPS).

M. DIAZ propose d'introduire certaines conférences, de supprimer le Droit des obligations, de modifier l'article 5 et les durées de stage.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

VI - VOTE SUR L'ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE DE RENNES 1 PORTANT SUR LA GESTION DES ACTIVITES FINANCIERES

M. LE FLOCH présente la nouvelle convention portant sur la formation continue et une discussion s'ouvre sur le coût de cette formation.

M. NEVEU souligne que Rennes 1 prélève une « dîme », difficilement négociable. Si la proposition est chère, le travail est de qualité.

Mme GAUZENTE considère que sur la question des reversements, le texte n'est pas clair.

M. LE FLOCH rappelle que l'IEP est en situation de dépendance.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

La séance est levée à 19 heures.